

CONCOURS PHOTO

Regards

sur la

Biodiversité

RÈGLEMENT



1. OBJET DU CONCOURS :

La Ville de Brétigny-sur-Orge organise un concours photo intitulé «*Regards sur la biodiversité*» dans le cadre du lancement de l'Atlas de la Biodiversité Communale. L'objectif est de mettre en valeur la beauté de la nature locale à travers des clichés de la faune et de la flore de la Commune.

2. PARTICIPATION :

Le concours est ouvert à tous, amateurs ou professionnels de la photographie.

Pour participer, les candidats doivent envoyer leur photo par courriel à l'adresse suivante : sce_communication@mairie-bretigny91.fr.

La photo doit être au format JPG (Si la photo est retouchée, envoyer l'original). Les participants doivent indiquer le lieu et la date de la prise de vue.

En cas de photo de gros plan, une seconde photo d'un plan plus large est requise pour contextualiser l'image au sein de la Ville de Brétigny-sur-Orge.

3. DURÉE DU CONCOURS :

Le concours débute le 1^{er} avril 2024 et se termine le 31 août 2024. Les photos doivent être envoyées avant le 31 août 2024.

4. SÉLECTION DES GAGNANTS :

Un jury désigné par la Ville sélectionnera les meilleures photos parmi toutes les participations. Les critères de sélection incluent l'esthétique, l'originalité, la qualité technique et la pertinence par rapport au thème du concours.

Les gagnants seront informés par courriel dans les jours suivant la clôture du concours.

5. PRIX :

Les lauréats du concours recevront les prix suivants :

Premier Prix : La photo sera le visuel phare de la carte de vœux 2025 de la Ville de Brétigny-sur-Orge.

Deuxième Prix : La photo sera le visuel phare des Rencontres Photos 2024 de la Ville de Brétigny-sur-Orge.

6. DROITS D'AUTEUR :

En participant au concours, les candidats cèdent à la Ville de Brétigny-sur-Orge, sans pouvoir solliciter une indemnisation quelle qu'elle soit, les droits de reproduction et d'utilisation des photos à des fins non commerciales, notamment pour la promotion de la biodiversité locale.

En participant au concours, les candidats acceptent l'intégralité des termes du présent règlement.